

Concertation

Modification n° 3 du PLUi ex CCCMC

Rappel du contexte de la concertation

La communauté de communes a lancé une modification du PLUi pour intégrer plusieurs évolutions liées aux points suivants :

- Objet 1 : adapter les règles en matière de stationnement dans les centres bourgs pour toutes les communes.
- Objet 2 : Assouplir les règles en matière de déblai/remblai dans les terrains en pentes pour toutes les communes.
- Objet 3 : Ajouter ou modifier des STECAL ;
 - Ajout d'un STECAL à St Léger sous la Bussière (permettre le confortement d'une activité de restauration et d'hébergements touristiques).
 - Modification du règlement de la dénomination d'un STECAL à St point pour permettre à un artisan d'art de se développer.
 - Ajout d'un nouveau STECAL à St point pour permettre à une entreprise artisanale de sciage d'étendre son stockage bois.
 - Ajout d'un STECAL pour un stockage bois lié à la chaufferie bois collective à Tramayes.
- Objet 4 : Créer un secteur N spécifique permettant l'installation de serres sur un secteur de Tramayes afin de favoriser l'installation d'un projet agricole de maraîchage.
- Objet 5 : Retravailler les OAP à Tramayes : OAP sud du Bourg, OAP sous la RD45 à Tramayes.
- Objet 6 : Modifier le zonage des formes urbaines à Tramayes sur un secteur où les implantations des constructions à l'alignement ne sont pas souhaitables.
- Objet 7 : Fermer une zone AU ouverte à l'urbanisation à Bourgvilain.
- Objet 8 : Modifier une OAP à Germolles-sur-Grosne.

Cette modification n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Une concertation a été mise en place, Par arrêté n° 2026-14 du 27 mai 2026, la Présidente de la Communauté de communes a mis en place les modalités de concertation suivantes :

« Le projet de modification fera l'objet des formalités de concertation suivantes :

- Informations via le site internet de la Communauté de communes,
- Mise en place d'une adresse mail spécifique et dédiée : plui@scmb71.com,
- Registre de concertation disponible au siège de la Communauté de communes aux horaires d'ouverture. »

Bilan de la concertation

Un dossier de concertation a été mis à disposition sur le site internet du 28 mai au 30 septembre 2026.

■ AU QUOTIDIEN

Urbanisme >

Autorisations d'urbanisme

Cadastre

PLUI ex-CCMC

• Procédure en cours : modification N°3

PLUI ex-CCMR

DPU

Procédure en cours : modification N°3

Documents à télécharger :

-  [Arrêté de prescription \(pdf - 1.58 MB\)](#)
-  [Zonage \(pdf - 45.28 MB\)](#)
-  [Formes urbaines \(pdf - 37.5 MB\)](#)
-  [Destinations \(pdf - 24.96 MB\)](#)
-  [Règlement \(pdf - 2.64 MB\)](#)
-  [Rapport \(pdf - 8.62 MB\)](#)
-  [Orientations d'Aménagement et Programmation \(pdf - 14.07 MB\)](#)
-  [Avis MRAE \(pdf - 30.51 KB\)](#)
-  [Avis Chambre d'Agriculture \(pdf - 197.62 KB\)](#)
-  [Avis DDT \(pdf - 115.54 KB\)](#)
-  [Avis Departement \(pdf - 94.1 KB\)](#)

Un registre a été mis à disposition du public du 28 mai au 30 septembre 2026 au siège de la Communauté de communes et annoncé par voie de Internet à la date du 28 mai 2026.

Bilan :

Aucune remarque n'a été formulé sur le registre.

Aucun courrier par voie postale ou mail n'a été adressé à la Communauté de communes.

Les modalités de concertation définies ont bien été mises en œuvre selon l'arrêté n° 2026-14 du 27 mai 2026.